

LA GESTION DES MARCHES DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Ref GESTMT – (MAJ 27/06/2022)

Déjeuner offert



L'inscription d'un salarié à ce programme présuppose que l'entreprise (ou le salarié) :

- a pris connaissance des objectifs pédagogiques, du contenu et des résultats attendus
- a validé l'intégration dudit programme dans l'objectif d'amélioration des compétences du parcours professionnel de son salarié (mise à jour, évolution de poste)

Objectifs :

- Rappeler les données fondamentales de gestion des marchés de travaux
- Connaître les droits et obligations des divers interlocuteurs
- Appréhender les différences entre marché public et marché privé de travaux
- Savoir gérer les événements de chantier
- Connaître les divers actes d'exécution des marchés publics et des marchés privés
- Maîtriser les aspects financiers et techniques des marchés publics de travaux et des marchés privés

Public :

Dirigeants d'entreprise, conducteurs et directeurs de travaux, techniciens, gestionnaires administratifs et financiers. Toute personne intervenant dans le processus des marchés privés et publics au sein d'une entreprise du BTP

Pré-Requis : Aucun

Durée : 1 jour - 7 heures

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Salle, paperboard, vidéoprojecteur
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques.
- Un support est remis à chaque stagiaire.

Intervenant : Formateur qualifié, évalué et référencé dans notre système qualité

Lieu : Selon la date

Coût : les conditions tarifaires sont à disposition dans notre catalogue formation

Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation de la formation et analyse de l'atteinte des objectifs l'aide d'un questionnaire vrai ou faux

Délai d'accès :

Se référer aux dates du catalogue.

Accessibilité :



Programme :

Introduction

Le marché public de travaux :

- Les textes législatifs et réglementaires : le CCAG travaux
- La notification du marché : les documents nécessaires à la notification et date d'effet

Le marché privé de travaux :

- Les textes législatifs et réglementaires
- La signature du marché

L'intervention de l'entreprise en cotraitance ou en sous-traitance

L'intervention dans le cadre d'un groupement d'entreprises

- La composition du groupement : solidaire ou conjoint / mandataire solidaire
- La convention de groupement
- L'exécution du marché par le groupement

L'intervention en qualité de sous-traitance :

La sous-traitance en marché public :

- Le contrat de sous-traitance
- L'absence de sous-traitance totale
- La déclaration du sous-traitant : comment remplir le DC4 ?
- Le paiement direct

La sous-traitance en marché privé :

- Le contrat de sous-traitance
- L'action directe
- La délégation de paiement
- La déclaration du sous-traitant

La formation sera maintenue si le seuil de 6 stagiaires est atteint

L'intervention de l'entreprise et le règlement financier

- Les modalités de paiement : avance, acompte, solde, nantissement,
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires : en marché public et en marché privé
- Les sûretés : retenue de garantie, caution, garantie à première demande, caution
- Les variations des prix : prix actualisable, prix révisable
- Le compte prorata : marché privé

Les modifications en cours de chantier

- Les modifications en marchés publics : les cas de modifications, les avenants
- Les modifications en marchés privés : les avenants

L'intervention de l'entreprise dans le cadre de l'exécution technique du chantier

En marché public de travaux : CCAG TRAVAUX

- Les ordres de service : comment contester un ordre de service ?
- Le délai d'exécution et les pénalités de retard : l'application des pénalités de retard
- Les décomptes mensuels
- La réception : le déroulement des opérations de la réception
- Le décompte final
- Le décompte général
- La réclamation : la contestation et le contentieux
- La résiliation du marché

En marché privé de travaux : NORME P03-001

- L'ordre de service
- La réception : le déroulement des opérations de la réception
- Les situations mensuelles
- Le décompte général définitif

JE M'INSCRIS →

JE M'INSCRIS

